

Chambéry, le 22 avril 2021

**AVIS A LA BATELLERIE
N° 07/2021**

(articles L*4241-3, R*4241-26, D*4411-3, A*4241-26 du code des Transports)

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers
du lac du Bourget / canal de Savières sont avertis de l'événement suivant :

Lac du Bourget

Relèvement progressif du niveau des eaux

du vendredi 16 avril au vendredi 28 mai 2021

COMMUNES DE CHANAZ – VIONS – CHINDRIEUX – CONJUX – ENTRELACS –
BRISON SAINT INNOCENT – AIX LES BAINS – TRESSERVE – VIVIERS DU LAC –
LE BOURGET DU LAC – BOURDEAU – LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT –
SAINT PIERRE DE CURTILLE

COMMENTAIRES :

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) accompagne les services industriels de Genève dans le cadre d'un abaissement de leur retenue de Verbois et du transport sédimentaire vers l'aval du Rhône.

Durant cette opération, certains barrages du Rhône seront fermés afin d'éviter que des sédiments ne soient transportés dans le Vieux-Rhône, ces sédiments pouvant entraîner une perturbation des écosystèmes par colmatage des milieux.

Néanmoins, le Vieux-Rhône doit continuer d'être alimenté en eaux claires afin de préserver les conditions de température et d'oxygénation de l'eau imposées par la vie aquatique.

Ainsi, le lac du Bourget assurera via le canal de Savières la réserve d'eaux claires pour le Vieux-Rhône.

A compter du 16 avril 2021, la cote du niveau des eaux du lac du Bourget sera progressivement relevée pour atteindre la **cote 231,70 NGF le 16 mai 2021**. Cette cote dépasse de 20 cm la cote régulée d'été du lac du Bourget fixée à 231,50 NGF.

Puis à compter du 28 mai 2021, le niveau du lac sera progressivement ramené à la cote habituelle.

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires
Le chef de l'unité Environnement et Cadre de Vie



Frédéric LANFREY

DESTINATAIRES¹

- Mairies des communes riveraines du lac du Bourget et du canal de Savières
- C.A. Grand Lac : pour affichage dans les ports
- Brigade Nautique de l'Intérieur à Aix les Bains
- SDIS
- Pêcheurs professionnels du lac du Bourget
- AAPPMA Chambéry
- AAPPMA Aix les Bains
- YCBL
- CNVA
- FFESSM 73
- USMB – département STAPS
- Club des Plaisanciers
- CNR
- VNF
- AFB (cas des travaux)
- Bateau Canal (Savières)
- Chanaz Croisières (Savières)
- Compagnie des bateaux – Aix les Bains Riviera des Alpes (Savières)

1Retrouvez tous les avis à batellerie :

x sur le site internet de la DDT de la Savoie :

Démarches administratives > Occupation domaniale et navigation - Lac du Bourget et canal de Savières > calendrier des manifestations et mesures temporaires

OU

x *en faisant une recherche sur internet « calendrier manifestations canal de Savieres » ou « calendrier manifestations lac du Bourget » puis cliquez sur le bouton « calendrier des manifestations et mesures temporaires ».*